



HAL
open science

Danemark. La souveraineté du Groenland est elle possible et souhaitable ?

Nathalie Blanc-Noël

► **To cite this version:**

Nathalie Blanc-Noël. Danemark. La souveraineté du Groenland est elle possible et souhaitable?. Grande Europe, 2010. hal-02891117

HAL Id: hal-02891117

<https://hal.science/hal-02891117>

Submitted on 22 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Danemark

La souveraineté du Groenland est-elle possible et souhaitable ?

NATHALIE BLANC-NOËL

Maître de conférences en science politique, Université de Bordeaux 4,
rédactrice en chef de la revue *Nordiques*.

Le 21 juin 2009, est entré en vigueur le statut d'autonomie renforcée du Groenland, adopté par référendum en novembre 2008⁽¹⁾. Quelques jours auparavant, le 1^{er} juin 2009, les élections avaient porté au pouvoir le parti indépendantiste d'extrême gauche Inuit Ataqatigiit (Communauté du peuple), avec un score de 43,7 % des voix, ce qui mettait fin à trente ans de domination social-démocrate.

Si le Groenland reste, pour le moment, un territoire autonome au sein de la « Communauté du Royaume danois »⁽²⁾, ce nouveau statut d'autonomie a toutefois ouvert la perspective d'une indépendance totale. Selon le texte, la marche vers l'indépendance dépendra de la capacité du Groenland à tirer profit des formidables gisements d'hydrocarbures et autres richesses qui seront bientôt accessibles grâce à la fonte de la banquise induite par le réchauffement climatique. Mais quelle est la viabilité d'un petit Etat indépendant de 57 000 habitants, face à la compétition mondiale pour l'accès aux ressources naturelles qui s'annonce en ce début de XXI^e siècle ?

(1) Antoine Jacob, « Danemark. Divorce à l'amiable avec le Groenland », *Grande Europe*, n° 6, mars 2009, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revues/grande-europe/focus/06/danemark-divorce-amiable-avec-groenland.shtml>.

(2) Le Danemark comprend deux territoires autonomes, le Groenland et les îles Féroé. En 2009, ces deux territoires ont demandé à être appelés « pays » dans le cadre du Conseil nordique, l'organe interparlementaire qui réunit le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège et l'Islande, ainsi que trois territoires autonomes (le Groenland, les îles Féroé et les îles – finlandaises – Åland).



La reine Marghrete II du Danemark et son mari le Prince Henrik participent à la cérémonie marquant l'entrée en vigueur du statut d'autonomie renforcée du Groenland, le 21 juin 2009, jour de la fête nationale, dans la capitale et la plus grande ville de l'île, Nuuk.

La longue marche vers l'autonomie

Isolé dans la région arctique, le Groenland est la plus grande île du monde avec 2,16 millions de km², mais il n'est peuplé que de 57 000 âmes (environ 50 000 Inuits et 7 000 Danois). Conquis par les Vikings dès le X^e siècle, le Groenland fut d'abord norvégien, puis danois dans la deuxième moitié du XIV^e siècle. Déserté du fait de l'inadaptation des Vikings aux conditions climatiques⁽³⁾, il fit ensuite l'objet d'une véritable entreprise de colonisation, à partir de 1721.

En 1953, le Groenland cessa d'être une colonie pour devenir une province danoise. Dès lors, le Danemark mit en œuvre une politique de « danification » ayant pour but l'alignement de la société groenlandaise sur le modèle de la métropole, par le biais

(3) Jared Diamond, *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Gallimard, Paris, 2006, 648 p.

de l'éducation et des actions prodiguées par un Etat-providence très généreux. Cette stratégie, pourtant décidée avec l'accord de la population concernée, laissa des traces douloureuses au Groenland. Elle servait en fait les intérêts économiques du Danemark, tout en visant à conjurer la présence d'une base militaire américaine sur le sol groenlandais, et la potentielle contamination culturelle qu'elle pouvait engendrer. En 1972, lorsque le Danemark entra dans la Communauté économique européenne (CEE), le Groenland suivit, mais à contrecœur, sa population ayant voté contre l'adhésion. Cet événement, ajouté au ressentiment lié à la danification, suscita la naissance d'un mouvement nationaliste dans les années 1970. Dans le contexte plus large de la lutte pour la reconnaissance du peuple inuit qui conduisit à la création, en 1977, de la Conférence circumpolaire inuit (CCI)⁽⁴⁾, le Groenland obtint un statut d'autonomie interne en 1979. Le 1^{er} février 1985, le retrait du Groenland de la CEE a été acté par les institutions bruxelloises, fait jusqu'alors sans précédent. Celui-ci avait été réclamé par sa population lors d'un référendum organisé en février 1982, dans le but de protéger la ressource quasi unique du territoire, la pêche, face à la concurrence des autres Européens. L'île bénéficie aujourd'hui du statut de « pays et territoire d'outre-mer » (PTOM) et d'aides substantielles de l'Union européenne (UE) : 25 millions d'euros par an en vertu de l'accord de partenariat 2007-2013, auxquels s'ajoutent 15,8 millions d'euros versés dans le cadre du nouvel accord de partenariat sur la pêche, signé en 2007.

A partir de 1979, les Groenlandais mirent en place une politique de « groenlandisation », notamment en matière linguistique et culturelle, comme le leur permettait la dévolution des pouvoirs législatif et exécutif dans un grand nombre de domaines : gestion interne, impôts, questions économiques, pêche, chasse, élevage, éducation et culture, environnement, immobilier, religion... L'Etat danois, quant à lui, conservait les compétences régaliennes : politique étrangère, défense, police, monnaie. En matière de diplomatie toutefois, les Groenlandais étaient associés à toutes les négociations. Mais tout cela n'était pas suffisant à leurs yeux. En 1984, une commission groenlando-danoise ayant pour objectif d'élaborer une proposition de loi sur l'autonomie renforcée a été créée sur leur initiative. La loi

(4) Sylvie Teveny, « Itinéraires politiques des Inuit contemporains » in Marie-Françoise André (dir.), *Le monde polaire. Mutations et transitions*, Ellipses, Col. « Carrefours », Paris, 2005, 187 p. La Conférence circumpolaire inuit (CCI) a été créée en 1977 pour promouvoir les droits des Inuits à l'échelle internationale et pour assurer la protection de l'Arctique circumpolaire dans le cadre d'un engagement conjoint sur les questions du développement durable dans la région. Depuis 1993, avec l'adhésion des Inuits de la Fédération de Russie à la CCI, cette organisation regroupe l'ensemble des 125 000 Inuits des pays circumpolaires (Danemark, Canada, États-Unis et Fédération de Russie), <http://www.inuit.org>.

a été approuvée par référendum le 25 novembre 2008 (avec 75,5 % de oui et un taux de participation de 72 %), puis ratifiée par le Parlement danois le 19 mai 2009.

Le nouveau statut d'autonomie renforcée reconnaît au peuple groenlandais un droit à l'autodétermination, conformément aux normes internationales, et élève le *kalaallisut* au rang de langue officielle. Il étend également les compétences des autorités groenlandaises à une trentaine de nouveaux domaines, dont la police, la justice, le droit de la famille, mais aussi et surtout la gestion des matières premières. Cependant, le point fondamental de ce texte concerne les ressources financières dont disposera le Groenland : actuellement, la subvention annuelle accordée par le Danemark est de 3,4 milliards de couronnes⁽⁵⁾, soit 456 millions d'euros. Copenhague s'est engagé à continuer de verser cette somme qui représente les deux tiers du budget groenlandais, mais une clause spéciale de la loi fixe la répartition des recettes provenant de l'exploitation future des ressources naturelles : le Groenland encaissera la totalité des gains jusqu'à hauteur de 75 millions de couronnes par an (10 millions d'euros), ceux réalisés en sus devant être partagés à égalité entre les deux partenaires, étant entendu que la part perçue par Copenhague sera déduite de l'enveloppe annuelle attribuée à l'île. La subvention danoise sera suspendue si les gains réalisés par le Groenland dépassent 7 milliards de couronnes (935 millions d'euros). L'exploitation des ressources naturelles est donc bien un facteur clé dans la marche vers l'indépendance.

Le Groenland, nouvel Eldorado ?

En effet, le Groenland, dont la principale richesse était jusqu'à présent la pêche, est en passe de devenir un nouvel Eldorado. C'est au cours de l'été 2007 que s'éveillèrent les convoitises de la communauté internationale à l'égard de cette terre jusqu'alors oubliée. La Russie, après avoir réalisé un véritable exploit technologique en plantant le drapeau national à une profondeur de 4 261 mètres sous le pôle Nord, revendiqua sa souveraineté sur une région de 1,2 million de km² et, surtout, sur des gisements de pétrole et de gaz⁽⁶⁾. La performance russe déclencha une série de « ripostes » de la part des autres Etats riverains

(5) Le budget total du Danemark s'élève à 75 milliards de couronnes.

(6) La question n'est pas juridiquement résolue. Tom Høyen, ancien ministre danois chargé du Groenland, a fait remarquer qu'il n'est pas exclu, au vu des recherches géologiques, que le pôle Nord soit danois et non russe. Voir Tom Høyem, « L'avenir est au Nord. Remarques fondées sur l'expérience : Le Danemark en tant que grande puissance arctique », in « Quel avenir pour le Groenland ? » (dossier), *Nordiques*, n° 18, hiver 2008-2009, pp. 33-51.

de l'Arctique : expéditions cartographiques américaines effectuées avec des sous-marins nucléaires, exercice militaire canadien, mission scientifique scandinave à bord du brise-glaces Oden... Ces opérations s'accompagnèrent d'un ballet de visites diplomatiques au Groenland. Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, des sénateurs américains, des ministres en charge de l'environnement de divers pays se précipitèrent pour constater *in situ* les effets du réchauffement climatique.

Ce nouvel intérêt pour le Groenland s'appuie sur de nombreuses études scientifiques : la plus récente, réalisée par l'*US Geological Survey*⁽⁷⁾, établit que l'Arctique contiendrait 20 % des réserves pétrolières mondiales, d'énormes quantités de gaz, ainsi que d'importants gisements de minerais (diamants, or, zinc, nickel, molybdène, uranium...). Or, la fonte de la banquise rendrait possible l'exploitation de ces ressources. Même si elle n'est pas envisageable dans l'immédiat, car les conditions climatiques exigent une technologie particulièrement élaborée, de nombreuses multinationales sont déjà sur les rangs. Mais le réchauffement climatique dans la région aura d'autres conséquences économiques. Il va, notamment, permettre l'ouverture de nouvelles routes maritimes. Au cours des étés 2007 et 2008, les passages du nord-ouest, au nord du continent américain, et du nord-est, au nord de la Russie, ont pu être empruntés pour la première fois. L'utilisation régulière de ces voies constituerait une petite révolution dans le commerce mondial, car elles permettraient de raccourcir de milliers de kilomètres les trajets entre l'Europe et l'Asie. Cette perspective a encore accru l'intérêt pour la région, en dépit des nombreuses incertitudes signalées par les scientifiques : ces routes ne seraient ouvertes que pendant une courte période dans l'année et nécessiteraient des bateaux adaptés, capables de se déplacer entre des icebergs, tandis que le manque d'infrastructures portuaires et de maintenance dans ces régions serait un handicap notable, tout comme le prix exigé par les assurances pour couvrir ce qui est considéré comme une navigation à haut risque⁽⁸⁾... L'accès à l'Arctique, pour les Etats riverains (Etats-Unis, Canada, Danemark, Norvège, Russie) ainsi que pour la Chine voisine⁽⁹⁾, est donc devenu une question hautement stratégique. Sans parler du rôle que pourrait

(7) Geological Survey, *Circum-Arctic Resource Appraisal : Estimates of Undiscovered Oil and Gas North of the Arctic Circle*, Fact Sheet 2008-3049.

(8) Svend Aage Christensen, « Are the Northern Sea Routes Really the Shortest ? », *DIIS Brief*, Danish Institute for International Studies, Copenhagen, mars 2009, http://www.diis.dk/graphics/Publications/Briefs2009/sac_northern_searoutes.pdf. Frédéric Lasserre, « Le passage du Nord-Ouest : une route maritime en devenir ? », *Revue internationale et stratégique*, n° 42, 2001, pp. 143-160.

(9) Pékin réclame un poste d'observateur permanent au Conseil arctique. « Les ressources du Grand Nord intéressent la Chine », *Le Monde*, 1^{er} février 2010.

jouer le Groenland sur le plan militaire : la base américaine de Thulé, installée depuis la Seconde Guerre mondiale, est une pièce maîtresse du bouclier anti-missiles américain. L'idée de créer une zone dénucléarisée en Arctique est assez répandue dans les pays nordiques, mais sa concrétisation paraît incertaine, dans la mesure où la zone en question comprendrait des pays disposant de l'arme nucléaire⁽¹⁰⁾.

Le Groenland dans la région arctique



La « course à l'Arctique » est bel et bien engagée. En septembre 2008, le président Dmitri Medvedev a approuvé la nouvelle stratégie russe pour l'Arctique, qui prévoit notamment le déploiement d'unités de l'armée et du FSB (Service fédéral de sécurité) dans la région, chargées d'assurer la sécurité autour des gisements en exploitation. De leur côté, les Etats-Unis ont exposé, en janvier 2009, leur nouvelle politique arctique, dans un rapport évoquant « les intérêts de sécurité fondamentaux » du pays dans cette région. L'Union européenne, qui

(10) Séminaire « Arctic Nuclear Weapon Free Zone », *Danish Institute for International Studies*, Copenhague, 10 août 2009.

n'est présente que par le biais d'un Groenland non membre mais ayant le statut de PTOM, semble à la traîne, bien qu'elle ait élaboré sa propre stratégie pour l'Arctique, rendue publique en novembre 2008. Sa candidature en tant qu'observateur au Conseil arctique a, en outre, été rejetée en avril 2009⁽¹¹⁾. Si le Groenland accédait à l'indépendance, elle aurait pour seul accès à l'Arctique le nord de la Suède et de la Finlande. Enfin, en mars 2010 s'est tenu le premier sommet des nations arctiques, réunissant les ministres danois, norvégien, canadien, russe et américain des Affaires étrangères.

Dans une telle conjoncture, il peut paraître paradoxal que le Danemark soit prêt à renoncer à son statut de puissance arctique et, pourtant, la loi sur l'autonomie a été votée par toutes les formations politiques, à l'exception du Parti du peuple danois (Dansk Folkeparti, DF), d'extrême droite. Ce paradoxe s'explique aisément : on considère, au Danemark, que l'émancipation réussie du Groenland est la marque d'une démocratie avancée et constitue un exemple sur la scène internationale, argument qui s'accompagne d'un vieux fond de culpabilité à propos du passé colonial. De plus, nombre de Danois estiment que le Groenland – et les îles Féroé – coûtent cher au pays : l'autonomie renforcée permettra de faire des économies tout en percevant une partie non négligeable de la future manne des richesses du sous-sol. Enfin, la présence de députés groenlandais (et féroïens) au Parlement danois a parfois influé sur la prise de décisions de portée nationale. En somme, les Danois ont le sentiment qu'ils n'auraient pas grand-chose à perdre d'une éventuelle accession du Groenland à une indépendance pleine et entière : au contraire, ils y gagneraient une meilleure image et, sans doute, des ressources considérables par le biais de prises de participation dans diverses activités économiques. Reste à savoir si cette indépendance est raisonnable.

La souveraineté du Groenland est-elle possible ?

S'il devenait indépendant, le Groenland serait-il pour autant vraiment souverain ? Au risque de choquer la légitime flamme nationaliste, cette question doit être examinée à la lumière du pragmatisme. Le premier handicap du Groenland réside dans sa population peu nombreuse⁽¹²⁾, qui souffre, en outre, de problèmes sociaux importants (alcoolisme,

(11) Le Canada et la Norvège reprochent à l'UE son embargo sur l'importation de produits dérivés du phoque.

(12) Joëlle Robert-Lamblin, « La société inuit groenlandaise en mutation », in Marie-Françoise André (dir.), *Le monde polaire. Mutations et transitions*, Éditions Ellipses, Coll. Carrefours, Paris, 2005, pp. 99-113

violences domestiques, etc.) et ne bénéficie que d'un faible niveau de formation (l'université de Nuuk, la capitale, ne compte actuellement qu'environ 150 étudiants)⁽¹³⁾. Le ministre groenlandais des Finances a récemment déclaré que la fuite des cerveaux constitue la plus grande menace liée à l'indépendance du pays : les Groenlandais qui ont fait des études à Copenhague aspirent en effet souvent à y rester, les conditions de vie et les perspectives d'emploi étant jugées meilleures au Danemark. Par ailleurs, si le Groenland devenait un Etat pétrolier, il serait vraisemblablement amené à accueillir une immigration professionnelle massive qui pourrait mettre en danger la culture inuit⁽¹⁴⁾.

De plus, ces perspectives de mise en valeur des ressources naturelles, si elles ont attisé le désir d'indépendance, ne sont pas aussi évidentes qu'il y paraît de prime abord. Premièrement en raison des surcoûts imposés par le climat extrême et des nombreux problèmes techniques que celui-ci engendre. Ensuite, les Inuits sont divisés sur la question des nombreux dégâts que l'exploitation causerait à un environnement très fragile, déjà mis à mal par le réchauffement climatique. Le gouvernement groenlandais a décidé d'engager en juillet 2010 les premiers forages de puits de pétrole et de gaz dans le détroit de Davis, situé entre le Groenland et le Nunavut (Canada), mais cela inquiète les Inuits de ce territoire ; la catastrophe provoquée par British Petroleum dans le golfe du Mexique, aux Etats-Unis, n'a d'ailleurs pas manqué d'être évoquée lors de la 11^e Conférence circumpolaire qui s'est tenue en juin 2010 à Nuuk, au Groenland. Sur la question de l'uranium, les désaccords également sont profonds. Si la CCI a toujours été hostile au développement de cette production, les choses évoluent : les Inuits du Labrador (Canada) ont adopté un moratoire sur cette activité jusqu'en 2011, le temps de mettre sur pied des mesures de protection de l'environnement, mais un projet de mine d'uranium est à l'étude au Nunavut, et le Groenland serait en passe d'accorder une licence d'exploitation à une compagnie australienne. Dans les mois à venir, la CCI devrait organiser un sommet sur la question de l'exploitation des ressources dans la région.

Par ailleurs, on peut se demander tout simplement si et quand le Groenland sera en mesure d'assumer les nouvelles compétences que lui octroie le statut de 2009. Au cours de l'hiver 2009-2010, la

(13) L'UE a récemment décidé d'augmenter son aide au Groenland dans le domaine de l'éducation.

(14) Toutefois, le Groenland tente de se préparer à sa future nouvelle économie, comme en témoigne l'ouverture d'une Ecole des mines, en 2008. Actuellement, 90 personnes travaillent dans ce secteur ; l'objectif de l'École, à terme, est de porter cet effectif à 1 200.

Direction groenlandaise des matières premières a annoncé que les revenus pétroliers et miniers avaient toutes les chances de dépasser le montant de la subvention danoise à l'horizon 2015, ouvrant ainsi la voie à l'indépendance ; mais cette estimation ne prenait pas en compte le fait que, pour l'instant, les conditions indispensables à un démarrage en trombe de l'activité économique ne sont pas réunies : une politique d'immigration efficace, des capacités de logement et de transport maritime et aérien suffisantes, un parc d'entreprises développé, etc. Certains observateurs considèrent que le Groenland est sur le point d'entrer dans un cercle vicieux : l'accession à l'indépendance est tributaire de l'essor économique mais, avec celui-ci, la dépendance économique du Groenland vis-à-vis du Danemark risque de s'en trouver accrue.

Enfin, le Groenland n'est pas en mesure d'assurer sa sécurité, garantie pour l'instant par le Danemark. Or, il est évident que les Etats-Unis ne sauraient laisser hors de tout contrôle cet élément fondamental de leur propre sécurité, doté en outre d'atouts économiques de premier plan. Ils ont d'ailleurs déjà noué des liens diplomatiques directs avec l'île arctique, tels les accords sur le trafic aérien et sur le commerce signés au cours de l'hiver 2008-2009. Au final, le risque est, pour le Groenland, qu'il se sépare du royaume danois pour tomber sous la férule de plus puissant que lui... On peut dès lors se demander quelle situation est préférable : la souveraineté étatique d'un micro-Etat, voisin de superpuissances avides de ses ressources, avec pour conséquence éventuelle une mise sous tutelle économique indifférente aux préoccupations environnementales et culturelles ? Ou bien le maintien du statut d'autonomie au sein de l'Etat danois, dans le cadre d'une démocratie pluraliste avancée et d'un Etat-providence généreux ? ■



Direction de l'information légale et administrative

Accueil commercial : 01 40 15 70 10

Grande Europe n° 24 - septembre 2010

N° DF : 2GE24030

ISSN : 1760-5849

0900001024039

Directeur de la publication : Xavier Patier

Rédactrice en chef : Marie-Agnès Crosnier

Pour citer cet article :

Danemark. La souveraineté du Groenland est-elle possible et souhaitable ? Nathalie Blanc-Noël, *Grande Europe* n° 24 - septembre 2010 - La Documentation française © DILA.



Abonnez-vous en ligne à notre revue sur :

www.ladocumentationfrancaise.fr/revues/grande-europe/

Et retrouvez sur les pages Grande Europe, en accès libre, des brèves sur un sujet d'actualité dans l'un des 49 pays du continent européen, un agenda signalant colloques, conférences, séminaires... sur l'un ou plusieurs de ces pays, mais aussi les sommaires et avant-propos des numéros en ligne, les résumés en français et en anglais de tous les articles publiés, la liste des auteurs et leurs fonctions.

© Direction de l'information légale et administrative (DILA)
Tous droits réservés pour tous pays

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

Avertissement au lecteur

La Direction de l'information légale et administrative n'est aucunement responsable du contenu des sites externes cités et les opinions exprimées dans les articles n'engagent que les auteurs.